



## Règlement du concours de LOGO pour le 131<sup>ème</sup> Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France - Sarthe 2025

### Article 1<sup>er</sup> – Organisation, durée et objectif du concours

Le Comité d'Organisation du 131<sup>ème</sup> Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France - Sarthe 2025 organise du **1<sup>er</sup> février au 31 mars 2023** un concours de création du LOGO qui sera utilisé pour l'organisation en 2025 du 131<sup>ème</sup> Congrès national des Sapeurs-pompiers de France dans le département de la Sarthe. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables au concours.

### Article 2 – Participants au concours

La participation est ouverte à toute personne. Chaque participant peut proposer deux logos différents.

Le participant devra fournir les renseignements suivants : nom, prénom, adresse postale, téléphone et email. Dans l'éventualité où le participant ne souhaite pas que son nom apparaisse sur le support de communication du SDIS, un pseudonyme devra être fourni.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de ses parents. Toute participation d'une personne mineure représentée par ses parents est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur.

On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère ou représentant légal). Les organisateurs se réservent le droit d'opérer toute vérification, notamment d'identité et/ou d'autorité parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

### Article 3 – Modalités d'inscription et de participation

Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer. Pour que l'inscription soit prise en compte, il suffit d'envoyer le LOGO avant le 31 mars 2023 à :

- communication@sdis72.fr  
ou
- Concours LOGO CNSPF CO Sarthe 2025, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, 15, Boulevard St Michel – CS 90035, 72190 COULAINES.

Le LOGO pourra être transmis sur clé USB ou tout autre support numérique si le participant est dans l'impossibilité de l'envoyer par mail. La création pourra si nécessaire être numérisée par nos services pour la réalisation finale. Un accusé de réception par mail ou par voie postale sera envoyé.

Les LOGOS produits ne devront comporter aucun élément contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Pour garantir la cohérence de l'identité visuelle quel que soit l'usage ou le support, le LOGO doit être déclinable en couleur, en noir et blanc et monochrome et en format portrait et/ou paysage.

### Article 4 – Critères d'évaluation

Les créations seront évaluées sur la base du cahier des charges du concours.

Le jury sera constitué de représentants du Comité de Pilotage du Comité d'Organisation Sarthe 2025 du 131<sup>ème</sup> Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France.

Le LOGO doit au minimum contenir les éléments suivants :

- Le Mans 2025
- Un symbole ou élément rappelant les sapeurs-pompiers,
- Un symbole ou élément rappelant le circuit des 24 heures du Mans ou les grandes épreuves mécaniques qui s'y déroulent,
- L'identité visuelle « Sapeurs-Pompiers de France » ci-contre :



Le LOGO doit contenir les couleurs de la charte graphique du CNSPF 2025 : vert et bleu en couleurs dominantes et rouge comme couleur secondaire.

Vous trouverez en annexe, les LOGOS des neuf derniers Congrès Nationaux des Sapeurs-Pompiers.

Les décisions du jury sont souveraines.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par le jury. Le concours sera déclaré nul si aucun des LOGOS présentés ne satisfait aux exigences du jury.

### **Article 5 – Prix**

Le concours est doté d'un prix : un coffret Pilotage VIP sur le circuit Maison blanche des 24 h du Mans, d'une valeur de 400 € environ, est attribué au gagnant.

La remise de ce prix pourra intervenir lors de la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (JNSPF).

### **Article 6 – Droits d'auteur**

Les participants garantissent que leur création est originale et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celle-ci.

Le gagnant accepte de céder ses droits d'auteur sur le LOGO et autorise le Comité d'Organisation Sarthe 2025 à utiliser, à reproduire et modifier en cas de besoin technique celui-ci sur tous supports.

### **Articles 7 – Exclusion de responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification du concours en raison de circonstances imprévues ainsi qu'en cas de vol, retard ou dommages subis lors de l'acheminement des dossiers.

### **Article 8 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les éventuels litiges relatifs à l'interprétation ou l'application de ce règlement seront tranchés par le service juridique du SDIS 72. Le présent concours est soumis au droit français.

### **Article 9 – Dépôt de règlement**

Le présent règlement est consultable et peut être imprimé à tout moment sur les sites Internet :

- du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe – [www.SDIS72.fr](http://www.SDIS72.fr)
- de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Sarthe - [www.UDSP72.fr](http://www.UDSP72.fr)

### **Article 10 – Informatiques et libertés**

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au concours. Ce droit peut être exercé auprès de [communication@sdis72.fr](mailto:communication@sdis72.fr).



**NANCY** 2022  
128<sup>ème</sup> CONGRÈS NATIONAL  
**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE



**VANNES** 2019  
Paotred an tan ar mor-bihan  
126<sup>ème</sup> CONGRÈS  
NATIONAL DES  
**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE



**125<sup>e</sup> Congrès National**  
**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE  
**Bourg-en-Bresse**  
26 > 29 septembre 2015



124<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL DES  
**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE

AJACCIO 2017



123<sup>ème</sup> CONGRÈS NATIONAL  
**TOURS**  
21 > 24 SEPTEMBRE 2016  
**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE



**AGEN**  
122<sup>e</sup>  
CONGRÈS NATIONAL  
**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE  
23, 24, 25, 26 SEPTEMBRE 2015